

Centre national de la propriété forestière

Collège des forestiers



MEMBRE FONDATEUR

ADHERENT BOIS DES PYRENEES : N° : 22004

Le Centre National de la propriété forestière est un établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées. Les professionnels du CNPF apportent aux propriétaires forestiers privés des conseils et des formations, donnent leur agrément aux documents de gestion durable des forêts privées et regroupent les propriétaires autour de dossiers communs mutualisés (desserte, etc). Ils jouent un rôle important dans la recherche et le développement dans le domaine forestier.

Régionalement les CRPF (Centres régionaux de la propriété forestière) ont mis en place des organisations répondant à la spécificité des zones forestières dans lesquelles ils interviennent. Les Pyrénées centrales et orientales relèvent du CRPF Occitanie, les Pyrénées Atlantiques du CRPF Nouvelle Aquitaine.

Le CRPF Occitanie est l'un des cinq membres fondateurs de l'Association pour la valorisation des bois des Pyrénées, où il siège au sein du collège des forestiers.

INTERLOCUTEURS

Le CRPF Occitanie est l'interlocuteur de l'AVBP.

COORDONNÉES

Union Régionale Occitanie

Maison de la forêt, 7 chemin de la Lacade

31320 Auzeville Tolosane

tel : 05 62 72 55 00

sites internet : occitanie.cnpf.fr

